

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 22 MAI 2025

Le Conseil Municipal a été convoqué le 16/05/2025

De la Commune de **LA ROUAUDIÈRE**

Séance du **JEUDI 22 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry JULIOT, Maire.**

Etaient présents : M. ROSSIGNOL Didier (arrivé à 22h33), M. COLAS Hervé, Mme BRÉHIER Marie-Paule, M. LARDEUX Loïc, Mme COURNÉ Noëllie, M. DUPONT Mickaël, M. SIMON Jean-Philippe.

Était absent excusé : M. GEFFRAY Samuel a donné pouvoir à M. DUPONT Mickaël, M. ROSSIGNOL Didier avant son arrivée à 22h33 a donné pouvoir à M. COLAS Hervé.

Mme BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 24 avril 2025 est approuvé sauf une délibération revue à l'ordre du jour de cette réunion à savoir le vote des subventions aux associations pour 2025. Le montant alloué au Comité des fêtes était erroné.

N°2025-17

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2025, ABROGE ET REMPLACE

Monsieur le Maire expose :

Comme l'an dernier, afin d'uniformiser les demandes, les associations ont reçu un courrier leur précisant qu'elles devront compléter un imprimé indiquant leur projet de l'année ainsi que le budget prévisionnel 2025. Elles doivent également fournir le dernier relevé bancaire du compte courant et, le cas échéant un relevé des divers comptes détenus par l'association.

Cette année, l'association « Au son des décibels » nous a informé ne pas demander de subvention pour l'année 2025 ainsi que l'association « Les Bons Amis » puisque celle-ci est clôturée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter comme suit les subventions 2025 :

Association/organisme	Montant
Association Sportive Roaldérienne	400 €
Roald' Anim Jeunesse	100 €
AFN	100 €
Comité des Fêtes	200 €

D'autre part, l'association « Au son des Décibels » devra nous faire parvenir ses relevés bancaires et son budget prévisionnel si elle souhaite obtenir la gratuité de la salle socio-culturelle.

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

N°2025-18**ARGENT DE POCHE 2025 : NOMBRE HEURES/JEUNE ET CHANTIERS**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération 2025-14, le conseil municipal a décidé de mettre en place l'opération argent de poche pour l'année 2025 en abaissant la tranche d'âge à 14 ans.

Au vu du nombre de jeunes concernés, le Conseil municipal a envoyé un courrier à tous les jeunes nés en 2008 et 2009 soit 13 courriers.

Une réponse avait été demandé au 19 mai dernier délai.

Nous avons reçu 7 dossiers de jeunes intéressés par le dispositif.

Monsieur le Maire rappelle que les jeunes percevront une rémunération de 5 € de l'heure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de faire réaliser aux jeunes 12 heures chacun en 4 matinées de travail.
- Les chantiers seront les suivants : nettoyage des panneaux de signalisation, nettoyage et peinture des poteaux du terrain de foot, nettoyage de locaux, enlever des mauvaises herbes et autres travaux.
- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à déclarer les chantiers au moins 3 semaines avant leur réalisation.
- Autorise le Maire à régler les jeunes concernés à hauteur de 5 € de l'heure.
- Autorise le Maire ou une adjointe à signer le contrat de participation du jeune au dispositif argent de poche.

POUR 9	CONTRE 0	ABSTENTION 0
--------	----------	--------------

N°2025-19**PRIX LOYER PRESBYTÈRE APPARTEMENT 2**

Monsieur le Maire expose :

Suite au départ d'un locataire au 1^{er} juin prochain, et compte tenu des prix de location se pratiquant dans les communes avoisinantes, il semble opportun de revaloriser ce loyer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DÉCIDE de fixer le loyer à 250 € par mois.

Le loyer est révisable chaque année suivant l'indice de révision des loyers (IRL).

POUR 9	CONTRE 0	ABSTENTION 0
--------	----------	--------------

N°2025-20

CONVENTION MISE À DISPOSITION AGENTS TECHNIQUES

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'une convention entre les communes de La Rouaudière et Senonnes, pour la mise à disposition de leurs adjoints techniques territoriaux :

- M. DELVILLE David pour la commune de LA ROUAUDIÈRE ;
- M. GEORGET Philippe pour la commune de SENONNES ;

Cette convention prendra effet au 23 mai 2025 jusqu'au 31 mars 2026. Elle est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

Accepte la mise en place de la convention annexée, entre les communes de La Rouaudière et Senonnes.

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention fixant les obligations respectives des 2 collectivités.

POUR 9	CONTRE 0	ABSTENTION 0
--------	----------	--------------

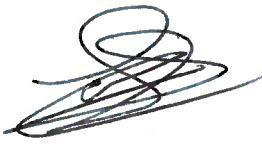
QUESTIONS DIVERSES

- **Date pour arbres des naissances** : le conseil propose de reporter la date en novembre, il serait en même temps planté l'arbre pour les naissances de 2025.
- **État des lieux de la salle** : en début de réunion, les conseillers municipaux sont allés voir l'état de la salle qui se détériore de fil en fil. Il faudrait toujours être 2 personnes à chaque état des lieux d'entrée et de sortie de location de la salle. Voir quel(s) élu(s) pourrait(ent) y participer.
- **Ménage des locaux** : le contrat qui nous lie avec Prest'activity arrive à échéance en août, faut-il recruter une personne en sachant que ce ne serait qu'une moyenne de 4 heures/semaine sur l'année, avec des pointes de travail sur la période de mai à septembre.

Prochaines réunions : 26 juin 2025

La séance est levée à 23h21

SIGNATURES :

Thierry JULIOT		Didier ROSSIGNOL	
Hervé COLAS		Marie-Paule BRÉHIER	
Loïc LARDEUX		Jean-Philippe SIMON	
Samuel GEFFRAY	ABSENT	Noëllie Courné	
Mickaël DUPONT			